

Département de  
Seine-et-Marne

Commune de  
Villeneuve-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la commune de Villeneuve-Saint-Denis

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Peggy PHARISIEN, Maire.

Membres présents : M. Michel BAZERBES, M. Philippe VANACKER, M. Philippe IMBERT, Adjoints  
M. Patrick RAOULT, Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA, Mme Danielle CZAINSKA, M. Ba-Son PHAM, Mme Catherine DESMAREST

Membres absents excusés :

M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD pouvoir à Mme Peggy PHARISIEN  
Mme Isabelle MESBAH pouvoir à M. Patrick RAOULT  
M. RABOT Marc pouvoir à M. Michel BAZERBES  
M. Sayah NEBBOU pouvoir à Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA  
M. Jimmy PETIT pouvoir à M. Philippe VANACKER

Secrétaire de séance : M. Philippe VANACKER

**Date de convocation**

31/03/2023

**Date d'affichage**

31/03/2023

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14  
Présents : 9  
Absents : 5  
Pouvoirs : 5  
Votants : 14

**N° 05/2023**

**OBJET : BUDGET – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – Année 2023**

VU le Code Général des Impôts,  
VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux

- **VOTE** pour l'année 2023 le taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxe Foncier Bâti	52,87 %
Taxe Foncier Non Bâti	94,84 %
Taxe Habitation pour les Résidences secondaires	15,93 %



**ADOPTÉ PAR 11 VOIX POUR/3 VOIX CONTRE**  
Pour extrait certifié conforme,  
En Mairie, le 11 avril 2023,  
Le Maire,  
Peggy PHARISIEN

Accusé de réception en préfecture  
077-217705102-20230406-05-2023-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023